MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du vingt quatre — en mil huit cent vingt un, à onze heure du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste arnaud cultivateur

âgé de trente trois ans, né à Sollies le pont département de var le vingt quatre le mois de juin mil sept cent quatre vingt huit domicilié à Sollies le pont département de var fils majeur de Jacques arnaud et Catherine Vidal

N.° de var domicilié à Sollies le pont département de var et de marie magdeleine gerard cultivateur et propriétaire

Et de Honorée Gasquet

âgée de vingt ans, née à paget département de var le vingt trois du mois de pluviose an mil 12 domiciliée à la garde département de var fille mineure de Jacques Gasquet propriétaire

domiciliée à la garde département de var

et de feu anne Elizabeth Vachier vivante tant en son vivant et constitutant dans son part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous et par Mr l'officier public de la ville de toulon les dimanches dix huit et vingt aux heures d'usage, lesquelles il est resulté qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage dans le terme prescrit par la loi.

Le contrat de date de neuf aussi du courant dans lequel on a inséré la teneur de la lettre ci après et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Honorée Gasquet

et l'autre Jean Baptiste Perrin

En présence de Pierre Michel arnaud cultivateur domicilié à la garde département de var âgé de trente ans au profession de

De Jean Honoré Pitteschme domicilié à la garde département de var âgé de trente neuf ans profession de menuisier

De Jean Marie Mathieu domicilié à la garde département de var âgé de trente deux ans profession de serrurier

Et de Jean joseph portal domicilié à la garde département de var âgé de soixante quatre ans profession de propriétaire

Après quoi, moi Pierre Toussaint Rayan maire de la commune de la garde

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi

Jean Baptiste arnaud — Honorée gasquet — Perrin

Pierre Michel arnaud — Gasquet — Jacques arnaud

Jean Marie Mathieu — Pitteschme

joseph portal — Rayan

Laugier

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de toulon

Du premier mars en mil huit cent vingt-un, à Midi heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Paul Bonnet instituteur

âgé de trente trois ans, né à toulon département de var le vingt quatre le mois du mars mil sept cent quatre vingt huit domicilié à toulon département de var fils majeur de feu Joseph Bonnet capitaine en marchandise domicilié à toulon département de var et de Marguerite Sapède vivante et propriétaire domicilié à la garde département de var

N.° 6

Et de Marie anne Laugier

âgée de vingt cinq ans, née à la garde département du var le huit du mois de Messidor an mil 24 juin 1796 domiciliée à la garde département de var fille majeure de Jean Laugier propriétaire

domicilié à la Garde département du var ici présent et constitutant dans son part

et de feue anne Elizabeth Vachier vivante tant en son part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous et par Mr l'officier public de la ville de toulon les dimanches dix huit et vingt aux heures d'usage, lesquelles il est resulté qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage dans le terme prescrit par la loi.

Le contrat de date de neuf aussi du courant dans lequel on a inséré la teneur de la lettre ci après et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie anne Laugier et l'autre Jean Joseph Bonnet

En présence de Pierre Antoine André Borme domicilié à toulon département du var âgé de trente deux ans profession de commis negt

De Pierre Antoine Valentin Gautier domicilié à toulon département du var âgé de trente huit ans profession de propriétaire

De Pierre Joseph Vitton domicilié à la garde département du var âgé de trente un ans profession de cultivateur

Et de Jean Marie Thomas Lanteri domicilié à la garde département du var âgé de trente ans profession d'employé aux douanes

Après quoi, moi François Louis Daniel Laugier Maire de la Garde

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi les témoins, époux et de peine de signer de

Joseph Bonnet — Borme — Gautier — Vitton

Pierre Joseph Vitton — Laugier

Laugier